

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 15/16

PDF erstellt am: **26.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La formation de l'architecte

Par Sigfrido Lezzi

263

**L**e 10 février 1994, le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales et le Département de l'instruction publique du canton de Genève ont rendu public leur accord de collaboration en matière d'enseignement de l'architecture. Celui-ci a été élaboré par Jean-Claude Badoux, président de l'EPFL, et Luc Weber, recteur de l'Université de Genève. Il s'agit d'un découpage et d'un partage des enseignements de premier, deuxième et troisième cycles entre l'EPFL et l'UNIGE, dans lequel Genève renonce à organiser la formation de premier cycle (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années), tandis que le deuxième cycle (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années) est partagé entre les deux écoles.

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire, la sauvegarde du patrimoine bâti, le paysage et les arts appliqués deviennent les centres de gravité des deuxième et troisième cycles genevois.
- Le projet d'architecture, l'économie de la construction et la technologie liée aux sciences de l'ingénieur forment les centres de gravité des premier et deuxième cycles à l'EPFL.
- Les diplômes d'architecte délivrés par ces deux établissements seront complémentaires et équivalents.

Ainsi, dès la rentrée 1994/95, l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève cédera sa place à l'Institut d'enseignement de l'architecture nouvellement créé. Selon les auteurs de cet accord, l'objectif de la collaboration est d'ordre financier, en premier lieu, et les économies produites par une telle réorganisation sont estimées à 10% du budget (de fonctionnement des écoles?). En fait, derrière la restructuration de l'école du bout du lac se profile l'envie d'adapter l'enseignement de l'architecture, pour ne pas dire la formation des architectes, à une spécialisation plus poussée. En vertu du nouvel accord, les architectes seront en effet formés à Lausanne, et les aspirants urbanistes – à condition que les étudiants jouent le jeu – à Genève. Il n'empêche que diverses questions sont aujourd'hui en suspens et même si les changements décrits plus haut arrivent au moment opportun face aux restrictions budgétaires annoncées, ils ne gomment pas pour autant une situation de plus en plus confuse quant à la valeur et la légitimité des diverses formations d'architecte qui existent aujourd'hui en Suisse. Par exemple, celles que l'on appelait autrefois les Ecoles techniques sont devenues Ecoles d'ingénieurs et sont en passe de se transformer en Hautes écoles spécialisées (HES). Mutations que certains responsables de ces établissements justifient par l'évolution des pratiques professionnelles, qui ne laisseraient plus de place aux spécialisations dispensées par les écoles techniques. Or, dans le même temps, des cantons romands étudient la possibilité de créer sur leur territoire des écoles techniques, puisque celles-ci, désormais, n'existent plus! Dans un monde qui évoque celui de Kafka, la boucle est ainsi bouclée. Les HES pourraient donc déboucher sur un accès direct au deuxième cycle universitaire en attendant de devenir elles-mêmes des écoles universitaires. Et ici, ce n'est pas tant la légitimité de telles filières, que la logique présidant aux changements qui est source de questions.

Dans ce numéro de *IAS*, nous avons voulu poser quelques jalons pour un débat dont l'importance semble (encore?) échapper à nos associations professionnelles. A ce jour, et si l'on s'en tient aux prises de position que nous avons sollicitées, rien ne permet en effet d'affirmer qu'elles sont actives dans ce domaine. Nous tenons en revanche à remercier de leur ouverture les différents responsables des écoles concernées par notre démarche, les fonctions qu'ils occupent ne les poussant pas toujours à s'exprimer comme ils ont accepté de le faire dans nos colonnes.